



Proposition de projet institutionnel:

Préparé par : CEFAÏ Emelyne, Musicothérapeute Clinicienne

Présentation

La faculté de Musicothérapie de Montpellier définit la musicothérapie comme étant « une démarche de soin qui utilise la musique et le sonore pour maintenir, améliorer ou participer à rétablir la santé psychique, physique d'une personne.

Elle s'inscrit dans le champ des thérapies de soutien et de réadaptation, dont le support est non verbal.

Elle place la relation intersubjective consciente et inconsciente au cœur du processus thérapeutique. »

D'après le RNCP (Répertoire National des certifications Professionnelles), le musicothérapeute clinicien est « un professionnel qui exerce une pratique soignante ou de développement personnel fondée sur l'utilisation thérapeutique de la musique et du son. Il vise à favoriser l'expression et le mieux-être des personnes présentant des difficultés psychologiques, physiques ou sociales. Son travail s'effectue dans le champ des thérapies de soutien et de réadaptation. Ses suivis sont individuels ou en petits groupes et peuvent se réaliser au long cours. »

D'après la FFM (fédération française de musicothérapie), la musicothérapie est « une pratique de soin, d'aide, de soutien ou de rééducation qui consiste à prendre en charge des personnes présentant des difficultés de communication et/ou de relation. Il existe différentes techniques de musicothérapie, adaptées aux populations concernées : troubles psychoaffectifs, difficultés sociales ou comportementales, troubles sensoriels, physiques ou neurologiques.

La musicothérapie s'appuie sur les liens étroits entre les éléments constitutifs de la musique, et l'histoire du sujet.

Elle utilise la médiation sonore et/ou musicale afin d'ouvrir ou restaurer la communication et l'expression au sein de la relation dans le registre verbal et/ou non verbal. »

La musicothérapie est utilisée autant pour les psychoses que pour les névroses. Il n'est pas nécessaire de souffrir d'une pathologie pour en recevoir tous les bénéfices.

Un musicothérapeute peut travailler dans différents services, auprès de différents publics/patients:

- Les bébés, en néonatalogie et/ou en maternité, en crèche, en pédiatrie ...
- Les enfants (de 3 à 10 ans), en milieu scolaire, en pédiatrie, en hôpital de jour ...

- Les adolescents (de 11 à 18 ans), en milieu scolaire, en pédiatrie, en hôpital de jour, ...
- Les adultes, en psychiatrie, en oncologie, en libérale, ...
- Les personnes âgées, en gériatrie, en soins palliatifs, ...

PROJET THÉRAPEUTIQUE GLOBAL EN MUSICOTHÉRAPIE

Crèche.

Objectifs Thérapeutiques

Les objectifs principaux dans une crèche sont l'apprentissage et la socialisation des enfants. Comment apprendre à vivre en société avec les autres, en trouvant sa place parmi eux ? La musicothérapie va être utilisée comme un outil éducatif, pédagogique et préventif, en passant par le jeu (ou le « je ») musical, ce qui rend la thérapie plus ludique.

● Objectifs Thérapeutiques Généraux :

- ▶ Entrer en relation avec des enfants / des adultes, de manière adaptée.
- ▶ Aider à gérer les angoisses, les ressentis des enfants.
- ▶ Construction de leur identité / personnalité.
- ▶ Créer une identité de groupe, travailler sur le respect d'autrui, trouver sa place dans le groupe.

● Objectifs Thérapeutiques Opérationnels :

- ▶ Notion de plaisir dans le jeu musical.
 - ▶ Encourager la communication (verbal et/ou non-verbal): ressentis, expression des émotions, favoriser l'expressivité.
 - ▶ Jeux d'ensemble (imitation, invention, créativité, imagination - jeu silence/son, ...) pour développer l'attention, la concentration, l'écoute des autres.
-

- ▶ Favoriser l'autonomie: découverte de nouveaux instruments.
- ▶ Travail sur la socialisation: trouver sa place dans le groupe, être seul face au groupe et se faire entendre.
- ▶ Ajustement corporel, maîtrise du corps: coordination, mise en mouvement du corps, rythmicité, immobilité.
- ▶ Accompagner les explorations sensorielles.

Pour les séances individuelles, les objectifs seront les mêmes mais ils seront plus ciblés. (ex: travail sur l'agressivité d'un enfant)

Ces objectifs sont à adapter en fonction de l'âge de l'enfant et de son être au monde. Chaque enfant est unique et projette ses propres désirs/expressions (symbolique). Je m'adapte à chaque enfant, au stade où il en est, et au rythme qu'il adopte.

Les Moyens

Le cadre en musicothérapie est très important. Le respect de ce cadre va favoriser le lien thérapeutique entre l'enfant et le musicothérapeute. Il s'articule autour de trois unités :

- * L'unité de lieu: il s'agit du lieu de rencontre entre le thérapeute et l'enfant pour la séance. Il doit rester neutre et confidentiel.
- * L'unité de temps: il s'agit ici de l'heure de la séance, de la durée de celle-ci et de sa fréquence. Dans la mesure du possible, elles sont dispensées les mêmes jours, aux mêmes heures sur une durée prédéfinie à l'avance.
- * L'ensemble des règles: Le musicothérapeute rappelle les règles du respect de soi et des autres, en cas de groupe, le respect du matériel et de la salle. Le thérapeute rappelle, également, qu'il est tenu au secret professionnel, et que la règle de la confidentialité s'applique à lui.

Le cadre se régule et s'adapte en fonction des enfants.

Pour pouvoir établir un **projet thérapeutique individualisé adapté** à chaque enfant, je dois procéder à un entretien, avec les parents, pour connaître les goûts musicaux de leur enfant, leurs traits de caractères, ... Je dois également effectuer deux bilans psycho-musicaux, actif et réceptif, pour explorer toutes les capacités physiques/moteurs et psychiques de l'enfant.

(À réaliser avec les parents si possible, sinon discussion, partage avec l'équipe qui connaît bien les enfants.)

Ces bilans ne sont en aucun cas des tests, ils servent uniquement de recueil de données pour le thérapeute.

Les Dispositifs:

- La musicothérapie active: elle se base sur le jeu musical, sur l'improvisation. L'objectif est d'inviter l'enfant à s'exprimer par le biais des instruments, de la voix, du corps ou des objets sonores à disposition.
 - La musicothérapie réceptive: c'est une série d'écoutes musicales préalablement choisies par le musicothérapeute, en fonction du bilan réceptif. L'objectif de cette méthode est la verbalisation en s'appuyant sur la musique comme outil médiateur.
 - La détente psycho-musicale: elle s'inscrit dans la musicothérapie réceptive au sens où la personne va écouter de la musique avant de verbaliser ce qu'elle éprouve. Cette technique s'inspire des méthodes de relaxation et joue sur les notions de tension et de détente.
-
- Séance de groupe: le groupe va favoriser la socialisation. Il va permettre aux enfants de communiquer (verbalement ou non). L'enfant va pouvoir échanger avec les autres (enfants et adultes) sur ses idées, son ressenti, ses émotions, ... Il est important que l'enfant trouve sa place au sein du groupe.
-

- Séance individuelle: c'est une rencontre, un échange entre l'enfant et le thérapeute, uniquement. Un lien de confiance va se créer et va favoriser le lien thérapeutique dans les futures séances.

Pendant les séances de musicothérapie l'enfant ne va pas apprendre à jouer d'un instrument ou du solfège. Il va faire un apprentissage de lui-même, sur ses capacités, ce qu'il est capable de faire pour lui et dans la vie en société.

Tarifs:

Les tarifs correspondent à un forfait comprenant la séance de musicothérapie en elle même, le temps de préparation de celle-ci, et le temps de traçabilité (compte rendu de séance, évaluation, ...).

Description	Quantité	Prix à l'unité TTC *	Coût
Séance Individuelle (environ 30 minutes)	1	€ 45	€ 45
Séance de groupe (nombre d'enfants maximum à définir, environ 45 minutes)	1	€ 55	€ 55

* Micro-entreprise non assujettie à la TVA.

Disponibilités:

À convenir entre l'établissement et le thérapeute.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions ou demandes particulières.
Je reste à votre disposition.

Musicalement,

Emelyne CEFAÏ, Musicothérapeute Clinicienne
06 98 61 07 80, emelynecefai@orange.fr